

Annnonce de Monsieur Jean-Louis d'ANGLEBERMES, Vice-Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Conférence « initiatives pour notre océan »

Washington, le 16 septembre

Mesdames et messieurs,

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'Etat, a décidé, en 2014, de la création du Parc naturel de la mer de Corail d'une superficie de 1,3 million de km². Il souhaite doter cet espace maritime d'un haut niveau de protection.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a confié à un comité de gestion associant l'ensemble des parties prenantes, le soin de rédiger le plan de gestion de ce parc, dans le cadre d'un processus participatif et de co-construction. Ce comité est composé des institutions calédoniennes, des instances coutumières, des associations environnementales et des professionnels de la mer.

Les discussions au sein du comité de gestion devront porter, dans les tous prochains jours, sur deux points essentiels :

Premièrement, la mise en réserve intégrale « No go » des sites d'intérêt majeur en terme de conservation, notamment pour les récifs dits « Pristine » ;

Deux zones prioritaires ont déjà été identifiées. Il s'agit des plateaux de Chesterfield et Bellona, et des récifs de Pétri et de l'Astrolabe.

Deuxièmement, la mise en réserve naturelle « No take » d'une partie du Parc naturel de la mer de Corail, autour de ces sites d'intérêt majeur, pour les connecter entre eux et intégrer d'autres sites importants, tels que les monts sous-marins ou d'autres écosystèmes remarquables.

Des travaux scientifiques sont en cours pour identifier d'autres zones prioritaires.

La Nouvelle-Calédonie a des frontières maritimes avec les îles Salomon, le Vanuatu, Fidji et l'Australie. La prise de conscience de l'urgence à protéger notre océan doit s'étendre, grâce à une volonté politique forte, à tout l'océan Pacifique.

C'est pourquoi la Nouvelle-Calédonie est déterminée, avec l'aide des pays et territoires du Pacifique ainsi que des organisations régionales, à prendre une part décisive dans l'élaboration d'une politique de gestion durable de l'océan Pacifique dans le but de préserver nos océans, pour que les générations futures puissent en bénéficier.

J'ai été très attentif à la thématique abordée hier sur la pêche illicite et la préservation des ressources.

En ce qui nous concerne, la Nouvelle-Calédonie a plus d'un tiers de ses récifs coralliens inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle a l'un des domaines coralliens vierges les plus importants de la planète.

Notre première préoccupation, c'est la préservation de la biodiversité.

Un clin d'œil historique : notre parc marin a pour nom « Parc naturel de la mer de Corail ». La mer de Corail est plus connue dans le monde pour la bataille navale la plus importante de l'histoire. La Nouvelle-Calédonie a été une base arrière de cette bataille. Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie est disposée à être la base arrière d'une nouvelle bataille, celle de la préservation des océans et de leurs ressources.

La mer de Corail est entourée de l'Australie, du Vanuatu, des îles Salomon et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. La Nouvelle-Calédonie entend jouer un rôle actif avec ces pays, au niveau régional, pour faire de la mer de Corail un parc marin qui représenterait près de 5 millions de km².